



SERVICES DE SANTÉ NB
MEDAVIE
HEALTH SERVICES NB

TO: EM/ANB employees who require regular COVID-19 testing

FROM: Beth Simkins-Burrows, Director, Human Resources Operations

RE: POC Test Kits for Employees

As a follow-up to the COVID-19 testing requirements communicated to staff on September 23rd, EM/ANB is providing point-of-care (POC) test kits to all employees who have not provided proof of full immunization against COVID-19 as per the Government of New Brunswick policy for health-care workers. (If you have received this letter and test kit in error, please advise your manager.)

To begin, your manager will provide you with one test kit. Each kit contains 25 tests and one bottle of solution. **This kit is for your use only and not to be shared or used for any other purpose.** Please alert your manager when your test kit stock begins to run low and you require an additional kit.

Effective October 11th, you will be required to begin testing and submit a declaration that you have done so and not received a positive result by 12-noon every Monday, Wednesday and Friday. Please note that this is required to be completed on these designated days whether or not you are scheduled to work.

The declaration will be completed via the online COVID-19 screening form available on your intranet. Further details outlining how employees are required to report their proof of testing as well as instructions on how this information will be tracked will be included in the Employee Vaccination Policy which will be circulated in the coming days.

DEST. : Employés d'EM/ANB assujettis à des tests de dépistage réguliers

EXP. : Beth Simkins-Burrows, directrice, Opérations des ressources humaines

OBJET : Trousse de dépistage au point de service pour les employés

Pour faire suite à la communication sur les exigences de dépistage de la COVID-19 qui a été envoyée au personnel le 23 septembre, EM/ANB remettra une trousse de dépistage au point de service (TDPS) à tous les employés qui n'ont pas fourni de preuve de vaccination complète contre la COVID-19 conformément à la politique du gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'intention des travailleurs de la santé. (Si vous avez reçu une trousse de dépistage et la présente lettre par erreur, veuillez en informer votre responsable ou gestionnaire).

Pour commencer, votre responsable ou gestionnaire ne vous remettra qu'une trousse de dépistage. Chaque trousse contient 25 tests et une bouteille de solution. **Cette trousse est destinée à votre usage exclusif et ne doit pas être partagée ni utilisée à d'autres fins.** Veuillez avertir votre responsable ou gestionnaire lorsque les stocks de votre trousse commencent à s'épuiser et que vous en avez besoin d'une autre.

À partir du 11 octobre, vous devrez commencer à effectuer les tests de dépistage et à soumettre une déclaration en attestant la réalisation et l'obtention d'un résultat négatif avant midi chaque lundi, mercredi et vendredi. Veuillez noter que vous devez effectuer ces tests de dépistage aux jours désignés, que vous deviez travailler ou non.

Vous remplirez cette déclaration par le biais du formulaire électronique de dépistage de la COVID-

Please note the following regarding your POC test kit and instructions:

- Expiry date: Health Canada recently authorized to extend the shelf-life of test kits from 12 months to 24 months, so please keep this in mind when reviewing the expiry date on the test kits.
- Conducting your test: You do not need to be a health-care professional to conduct your test. Please see the attached instructions from Government of New Brunswick outlining how to test yourself at home.
- Test results: You will be required to retain your test result for up to 30 days for auditing purposes.
- Disposal: When finished, put testing supplies in the garbage, sanitize your hands, and clean your testing space.

Thank you for your ongoing support in the rollout of this policy. We will continue to provide further details as they become available. If you have any questions in the meantime, please reach out to your Manager.

19 qui se trouve sur votre intranet. Des instructions détaillées sur la manière dont les employés doivent fournir la preuve de leurs tests de dépistage ainsi que sur la manière dont aura lieu le suivi de ces informations seront incluses dans la politique d'immunisation du personnel qui sera diffusée dans les prochains jours.

Veillez prendre note de ce qui suit en ce qui concerne votre trousse de dépistage au point de service :

- Date d'expiration : Santé Canada a récemment autorisé le prolongement de la durée de conservation des trousse de dépistage à 24 mois (anciennement 12 mois). Veuillez donc en tenir compte lorsque vous vérifierez la date d'expiration des trousse de dépistage.
- Réalisation du test : vous n'avez pas besoin d'être un professionnel de la santé pour effectuer votre test. Veuillez consulter les instructions ci-jointes du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui expliquent comment effectuer le test vous-même à la maison.
- Résultats des tests : vous devrez conserver les résultats de vos tests pendant 30 jours aux fins d'audit.
- Élimination : une fois le test terminé, veuillez mettre les déchets à la poubelle, vous désinfecter les mains et nettoyer l'espace où vous avez effectué le test.

Nous vous remercions de votre soutien continu dans la mise en œuvre de cette politique. Nous continuerons à fournir d'autres détails au fur et à mesure qu'ils seront disponibles. Si vous avez des questions entre-temps, veuillez communiquer avec votre responsable ou gestionnaire.

Confidentiality Warning: This message and any attachments are intended only for the use of the intended recipient(s), are confidential, and may be privileged. If you are not the intended recipient, you are hereby notified that any review, retransmission, conversion to hard copy, copying, circulation or other use of this message and any attachments is strictly prohibited. If you are not the intended recipient, please notify the sender immediately by return e-mail, and delete this message and any attachments from your system. Thank you!

Information confidentielle: Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son ou de ses destinataires; il est de nature confidentielle et peut constituer une information privilégiée. Nous avertissons toute personne autre que le destinataire prévu que tout examen, réacheminement, impression, copie, distribution ou toute autre utilisation de ce message et tout document joint est strictement interdit. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par retour de courriel et supprimer ce message et tout document joint de votre système. Merci!